



HISTOIRE(S) VRAIE(S)

Comment obtenir un permis de séjour en Suisse?

MODE D'EMPLOI

à usage des ressortissants n'ayant pas eu la chance de naître dans le bon hémisphère de notre planète

1 / Procurez-vous un faux passeport européen (une fausse carte d'identité fera l'affaire à la limite). Pour quelques centaines d'euros un tel document devrait s'obtenir plus facilement qu'un ticket de bus. Pas de soucis si vous ne pouvez pas vous déplacer ou si vous ne connaissez pas de représentants du petit banditisme: des dizaines de sites internet proposent une commande en ligne.

2 / Maintenant que vous êtes «européen», profitez des accords bilatéraux pour trouver un contrat de travail (travail temporaire, hôtellerie, sociétés de nettoyage etc... ou même un emploi mieux rémunéré si vous en avez la possibilité).

3 / Optez de préférence pour une grande commune pour y élire votre résidence et ainsi vous noyer dans la masse. Pour plus de confort attendez patiemment devant les guichets et choisissez soigneusement le jour où il y a le plus de monde dans la file d'attente. Effectuez votre inscription en présentant avec sourire votre faux passeport et votre contrat de travail.

4 / Tenez-vous tranquille, restez discret mais courtois: votre permis de séjour européen devrait vous parvenir dans quelques semaines. Poursuivez votre emploi, n'embêtez pas vos voisins, payez votre billet dans les transports en commun, n'attirez pas l'attention de la police ou de tout organe pouvant découvrir la supercherie.

5 / Bravo

Ce mode d'emploi est volontairement provocateur comme pour évoquer les problèmes au quotidien d'un office de la population. Les offices communaux sont en effet les seuls organes officiels en contact direct avec les documents d'identité originaux des citoyens, le canton se base ensuite sur de simples photocopies pour émettre un permis de séjour.

L'employé communal n'a pourtant aucune formation spécifique pour déceler de faux documents. Il reçoit donc les demandeurs parmi une foule constante qui écume les bureaux des étrangers des grandes communes vaudoises, copie leurs passeports noyés dans une foule d'autres documents, de photocopies, de livrets de famille ou autres actes de naissance.

Par ailleurs, même si de vagues notions quant à ces faux documents étaient dispensées aux employés des guichets, cette solution ne saurait à elle seule endiguer le problème:

- **les employés se verraient régulièrement taxer de fonctionnaires zélés à vérifier minutieusement une pièce d'identité dans un domaine où le mot «racisme» est très souvent lâché, où l'on invoque régulièrement la libre circulation des personnes et où il est recommandé de marcher constamment sur des œufs.**
- **Les files d'attente (par ailleurs déjà considérables) se verraient doublées par ces contrôles de documents.**
- **Ces vérités relèveraient-elles vraiment de la seule et unique compétence communale?**

Les plus minimalistes diront qu'il ne faut pas s'alarmer. Qu'il ne se révèle qu'une minorité de cas similaires et que la disproportion entre les moyens à prendre et les résultats à espérer ne justifie pas de mesures spécifiques.

Les plus alarmistes y verront peut-être une nouvelle porte ouverte à l'immigration déguisée et crieront à l'invasion.

La vérité est, comme souvent, entre les deux, l'auteur de ces lignes voulant simplement qu'on lui prouve que son mode d'emploi n'est pas aussi facile à suivre qu'il n'y paraît.

**Michel Zeller
et Patrick Tissot**

AVDCH

ASSOCIATION VAUDOISE
DES CONTRÔLEURS
DES HABITANTS

